

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre XVI. Des vues du Legislatteur sur la propagation de l'Espece.
Chapitre XVII. De la Grece & du nombre de ses Habitans.

urn:nbn:de:gbv:45:1-731

infinité de bras, qu'ils ont privé bien des gens de l'usage des eaux, & ont fait perdre la fécondité à beaucoup de terres.

C H A P I T R E X V I .

Des vues du Législateur sur la propagation de l'Espèce.

LEs réglemens sur le nombre des Citoyens dépendent beaucoup des circonstances. Il y a des Païs où la Nature a tout fait : le Législateur n'y a donc rien à faire. A quoi bon engager par des loix à la propagation, lorsque la fécondité du Climat donne assez de Peuple? Quelquefois le Climat est plus favorable que le terrain ; le Peuple s'y multiplie, & les famines le détruisent : c'est le cas où se trouve la Chine. Aussi un Père y vend-il ses Filles & expose-t-il ses Enfans. Les mêmes choses opèrent au Tonquin (a) les mêmes effets ; & il ne faut pas, comme les Voyageurs Arabes dont *Renaudot* nous a donné la Relation, aller chercher l'opinion (b) de la Métempfycose pour cela.

(a) Voyages de *Dampierre*, Tom. 2, pag. 41.

(b) *ibid.* pag. 167.

(c) Voy. le Recueil des Voyages qui ont servi à l'Etablissement de la Compagnie des Indes Tom. 5. partie 1. pag. 182. & 188.

Les mêmes raisons font que dans l'île Formose (c) la Religion ne permet pas aux Femmes de mettre des Enfans au monde, qu'elles n'ayent trente-cinq ans : avant cet âge la Prêtresse leur foule le ventre & les fait avorter.

C H A P I T R E X V I I .

De la Grèce & du nombre de ses Habitans.

CET effet que des Causes physiques font naître dans de certains Païs d'Orient, la nature du Gouvernement le produisit dans la Grèce. Les Grecs étoient une grande Nation, composée de Villes qui avoient chacune leur Gouvernement & leurs Loix. Elles n'étoient pas plus conquérantes que celles de Suisse, de Hollande & d'Allemagne ne le sont aujourd'hui. Dans chaque République le Législateur avoit eu pour objet le bonheur des Citoyens au dedans, & une puissance au dehors qui ne fût pas inférieure à (1) celle des Villes voisines. Avec un petit territoire & une grande félicité, il étoit facile que le nombre des Citoyens augmentât & leur devînt à charge. Aussi firent-ils sans cesse des Colonies ; ils se vendirent pour la guerre, comme les Suisses font aujourd'hui : rien ne fut négligé de ce qui pouvoit empêcher la trop grande multiplication des Enfans.

Il y avoit chez eux des Républiques dont la constitution étoit singulière. Des Peuples soumis étoient obligés de fournir la subsistance aux Citoyens : les Lacédémoniens étoient nourris par les Elotes, les Crétois par les Périéciens, les Theffaliens par les Pénéstes. Il ne devoit y avoir qu'un certain

(1) Par la valeur, la discipline & les exercices militaires.